



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France 3

Question écrite n° 42934

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre de la culture sur l'émotion que provoque auprès des telespectateurs provençaux le devenir de l'émission Vaqui, diffusée sur France 3 Méditerranée. Cette émission, très appréciée du public et précieuse pour la préservation de la culture provençale, a en effet été victime de mesures restrictives. Plusieurs déprogrammations sont ainsi intervenues : sa diffusion est passée successivement le samedi de 12 heures 05 à 13 heures 30 et, à compter du 1er janvier 1997, le dimanche à 12 heures amputée de surcroît de 6 minutes d'antenne. Une rediffusion est prévue le mardi, mais après minuit ! En outre, plusieurs émissions de Vaqui demeurent non diffusées et son animatrice aurait été officiellement congédiée. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend alerter le CSA sur la façon dont est traitée la langue d'oc par la télévision publique.

Texte de la réponse

Il convient tout d'abord de rappeler que, selon la loi du 30 septembre 1986 modifiée, relative à la liberté de la communication, les dirigeants des sociétés nationales de programme sont seuls responsables de leur programmation, dans le cadre des missions qui leur sont imparties dans leur cahier des missions et des charges, et ce, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. En ce qui concerne plus précisément la place des émissions régionales, il convient de citer la place de France 3 dont le cahier des missions et des charges précise que « la société contribue à l'expression des principales langues régionales parlées sur le territoire métropolitain ». Dans ce cadre, et s'agissant plus précisément de la langue provençale, France 3 Méditerranée produit et diffuse, en effet, l'émission « Vaqui » qui, à la faveur de la nouvelle organisation du « 12 heures-13 heures », bénéficie d'une programmation à une heure de grande écoute au cours des programmes régionaux du dimanche de 11 h 50 à 12 h 15. Initialement programmée à 12 h 05 avec une durée de 26 minutes, cette émission a été diffusée, de septembre 1994 à juin 1996, le samedi vers 13 h 30. De plus, et pour marquer l'attachement de France 3 à la culture provençale, la direction régionale de France 3 Méditerranée a créé une nouvelle rubrique de 10 minutes intitulée « Veici », dont la diffusion est assurée le samedi vers 17 h 30, à la suite de l'émission régionale « Couleurs pays ». Par ailleurs, si des déprogrammations ont été constatées, elles ne sont dues qu'à des contraintes de la politique d'antenne nationale de France 3, liées aux retransmissions importantes telles que le Tour de France, le Tournoi de Roland Garros ou les Jeux olympiques. Dans tous les cas, les émissions régionales non diffusées font l'objet d'une reprogrammation dans les jours qui suivent. Enfin, en ce qui concerne le départ de l'une des animatrices de l'émission, il faut rappeler que la gestion interne du personnel relève de l'entière responsabilité de France 3.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42934

Rubrique : Television

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4881

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6605